

**Eléments de synthèse proposés par les animateurs / experts :**

- Une définition consensuelle possible pour les biens communs naturels : un bien indispensable à la vie pour toutes les espèces vivantes et essentiel au vivre ensemble, non appropriable de manière privative et géré selon des règles qui en assurent à la fois l'accès pour une communauté et la préservation.
- Les 4 biens communs reconnus nécessaires à la vie sont l'air, l'eau, la terre et l'énergie. Ces biens doivent être dissociés des ressources car ce sont des droits humains fondamentaux qui par conséquent requièrent une gestion commune et globale en dehors de toute logique de marché.
- Appréhender les biens communs soulève les questions de droit d'accès et d'usage raisonnable de la ressource (avec obligation de restitution et de préservation / caractère renouvelable des biens communs)
- Une autre alternative pour définir les biens communs "Les biens communs se construisent par l'action" : dans cette hypothèse il s'agit de définir pour une communauté d'usagers un mode de gestion de ses propres biens communs dans un contexte socio-économique défini.
- La gestion durable des biens communs pourrait être assurée par « la capacité à l'utopie » des collectivités de s'inscrire dans une vision à long terme afin d'imaginer le changement et une meilleure ou nouvelle gestion des biens communs.
- À côté des biens communs naturels, il existe des biens communs humains et sociaux comme l'alimentation, la santé, le logement, la sécurité, la liberté et plus largement la connaissance.

Des communs de l'information, créés en lien avec les nouvelles technologies et les nouvelles communautés d'usagers (logiciels libres, copyleft...) et des communs de la connaissance et des savoirs qui se sont affirmés suite à la privatisation de la connaissance induite par les nouveaux droits de propriété intellectuelle, sur le vivant notamment. Ce qui unifie une démarche politique à partir des communs c'est l'affirmation d'une propriété et d'un mode de gestion pour ces biens communs, qui ne relèvent ni de l'État, ni du Marché.

**Contexte de l'atelier :**

- 30 participants, 15 interventions, 3 questions par internet.

**Points forts identifiés :**

- Dénonciation de l'actuelle marchandisation des bien communs et de la privatisation des services correspondants, notamment l'eau et les services hydriques

**Freins identifiés :**

- Politique publique trop sectorisée.et surtout centralisée, peu orientée jusqu'ici vers la préservation des ressources
- Les logiques de marché : exemple de l'eau et de sa reconnaissance en termes de bien économique et marchand ; accaparement des terres ; privatisation du vivant ; centralisation énergétique ;
- Notion d'échelle et de territorialisation de la gestion.
- Les conflits d'usage et d'acteurs.
- Le droit de propriété intellectuelle.

**Leviers identifiés pour généraliser les solutions :**

- « Communauté d'usagers qui gèrent ses biens communs » : ne pas opposer les intérêts privés et l'intérêt collectif mais s'appuyer sur tous les acteurs pour arriver à une gestion commune : exemple de la gestion des zones humides par une coopérative d'intérêt collectif
- Accompagner le changement (formation, sensibilisation)
- Retrouver la notion de planification sur du long terme
- Exemple de l'agriculture (usage des sols et de l'eau) : la notion de gouvernance n'est toujours pas suffisante, en effet les mesures réglementaires doivent s'accompagner d'autres mesures : aides environnementales directes, taxes carbone définies de façon démocratique pour dissuader certaines pratiques, prix rémunérateurs, stables et incitatifs.
- La création de lien social
- La décentralisation, par exemple pour le service public énergie : production locale et sobriété énergétique pour répondre au souci de renouvellement de la ressource, pour permettre la relocalisation et la diversification de la production et restaurer la démocratie dans les choix énergétiques ;
- Démocratie participative effective concernant la gestion même de la ressource

- Forte vitalité sociale : exemple des mouvements sociaux pour conquérir des droits supplémentaires d'accès aux biens communs et pour démarchandiser ceux qui ont été privatisés.

### Propositions des collectivités et acteurs locaux en perspective de Rio+20 :

- Identifier l'air, la terre, l'énergie, comme biens communs et l'accès à ces biens comme des droits fondamentaux ;
- Identifier l'eau comme un bien commun et un droit fondamental ;
- Identifier la connaissance et les savoirs "nécessaires à la vie" comme biens communs inaliénables (ex : brevet sur des vaccins et les médicaments, brevets sur le vivant, nouvelles technologies nécessaires à la transition écologique, ...)
- Création d'institutions de crédit et d'investissement pour financer les investissements pour les biens communs publics dans l'intérêt général (accessibilité à tous, tarification sociale) : exemple sur les équipements pour l'alimentation en eau potable
- Ne pas dissocier la définition de l'usage : responsabilité des politiques (au sens gouvernement) et des différentes communautés. Attention aux « lobbyings » et aux directives de l'Union Européenne.
- Gestion du temps : les politiques publiques et les modes de gestion doivent s'inscrire dans le long terme / caractère renouvelable des biens communs
- Pour résoudre les difficultés liées aux interdépendances et aux conflits d'usages, mettre en place des structures de régulation pour favoriser la concertation (associer les représentants des communautés aux dispositifs) et mener à bien la gestion de ces biens.

### Verbatim :

Loi sur l'eau de 1992, art 1 : "L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général."